



C.C.A.S de *DÉSERTINES*



COMMUNIQUÉ

GRILLE TARIFAIRE MAËLIS – TRANSPORTS SCOLAIRES.

Afin d'aider les familles de Désertines, le **Conseil Municipal** et le **Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)** ont décidé de **rembourser intégralement** les **frais engagés pour les abonnements MONSCO et MONSCO+** des transports scolaires.

Le remboursement s'applique à tous les élèves domiciliés à Désertines, sans condition de ressources.

Pour bénéficier du remboursement, il vous suffit de suivre les étapes suivantes :

1. Souscrivez à un abonnement auprès de Maëlis en vous rendant sur le site : portail.scolaires.maelis.eu (attention pour toute inscription tardive après le 31 juillet 2026, des pénalités de retard d'un montant de 10€ seront appliquées par Maëlis et non remboursées par le CCAS)
2. Effectuez votre demande de remboursement au C.C.A.S situé au « 11 rue Joliot Curie, 03630 Désertines », en vous munissant des pièces justificatives suivantes :
 - ⊗ Un justificatif de domicile récent.
 - ⊗ Le justificatif d'abonnement Maëlis.
 - ⊗ Le livret de famille
 - ⊗ Un RIB.
 - ⊗ Le justificatif de scolarité pour les élèves de plus de 16 ans.

Lors des permanences **exclusivement** dédiées au dépôt des demandes de remboursement :

- Les **mercredis 24 juin et 26 août 2026** de **9h à 12h**.
 - Les **lundis 27 juillet et 21 septembre 2026** de **13h30 à 17h**,
2. Si votre dossier est complet, un remboursement sera effectué ultérieurement sur votre compte bancaire.

En espérant que ce dispositif allégera le poids financier des familles de Désertines et contribuera à assurer un accès équitable aux transports scolaires pour tous les élèves de la commune.

Si ces dates ne vous conviennent pas ou pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le CCAS au 04.70.02.34.48.